

D 2023 20 03 035

BIG BIG

100 E

900 HID

B01 B0

100

10 H

\$16 \$16

100 100

100

(S) (S)

E3 [0]

10 E

100

ES ES

100

E03 E03

Accusé de réception en préfecture 001-210102810-20230323-D20232003035-DE Date de télétransmission : 23/03/2023 Date de réception préfecture : 23/03/2023

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

20 Mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 14 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents: J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M. GALLET, C. BIOLAY, G. MASRARI, J. DIZERENS, A. BOUSSER, J. DAZIN, Y. DUMAS, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, M. FOURNIER, Michèle GALLET, M. LAPTEVA, P. GUINOT, M. GRENIER, A. NEUSSER, M. CHALENDAR,

Absents: V. KRYCK, D. GANNE,

Absents excusés: J-M. PALINIEWICZ, C. TOWNSEND, J-O. RABOT, H. GRANGE,

Procurations: J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, J-O. RABOT à O. GUICHARD, C. TOWNSEND à M. GIRIAT,

H. GRANGE à M. CHALENDAR,

Secrétaire de séance : O. GUICHARD,

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint,

E. RABOT adjointe administrative.

<u>15. Environnement – Convention de partenariat avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux)</u>

L'artificialisation des milieux et l'extension urbaine est l'une des premières causes de l'érosion de la biodiversité. Pour limiter cet impact, la commune souhaite initier une démarche de protection de la biodiversité et plus particulièrement d'aménagements favorables à l'accueil de la faune sauvage.

Afin d'intégrer cette démarche dans chaque projet communal, il est proposé de mettre en place un partenariat avec la LPO.

La LPO France est une association nationale reconnue d'utilité publique par décret du 3 juillet 1986. La LPO France établit des conventions avec des associations locales LPO. Notre partenariat sera établi avec la LPO AuRA, sise à la Maison de l'Environnement, 14 avenue Tony Garnier à Lyon.

Le partenariat intégrera le programme "Nature en Ville" qui pourra entre autres se construire autour des projets communaux suivants :

- Parc des Hirondelles
- Eglise / Maison Paulo
- Parc des Hérissons
- Jardins Familiaux
- Restauration de haies

Pour 2023 l'objectif est de réaliser :

- Un diagnostic du territoire et des potentialités d'action avec les élus et les agents
- La rédaction du plan d'action des possibles aménagements sur Ornex

 Une formation des agents communaux et des élus au gestes et actions de gestions des espaces communaux

Le partenariat est également complété de 3 jours d'accompagnement et de conseil pour l'application du plan d'action et sur des projets annexes en lien avec le renforcement de la biodiversité.

Pour ces prestations, le coût sera de 4 780 euros HT, soit 4 780 € TTC (Organisme sans but lucratif, exonéré de la TVA (Code Général des Impôts, article 261-7, 1°).

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat avec LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) AuRA pour un montant de 4 780 euros HT, soit 4 780 € TTC (Organisme sans but lucratif, exonéré de la TVA (Code Général des Impôts, article 261-7, 1°).
- DIT que la dépense sera inscrite au BP 2023.

Le secrétaire de séance,

O_GUICHARD

圆

B B

100

10

10

10 E

B

Fait à Ornex, le 24 mars 2023

Le Maire, J-F. OBEZ

Jean-François OBEZ

SUM

Certifié exécutoire le : 2 mars 2023 Affiché le : 2 mars 2023